

L'Ecole doctorale : Sciences de l'Homme et de la Société
et le Laboratoire de recherche Dynamiques Patrimoniales et Culturelles

présentent

l'AVIS DE SOUTENANCE de Madame Michiko YANAGIDANI

Autorisée à présenter ses travaux en vue de l'obtention du Doctorat de l'Université Paris-Saclay, préparé à l'université
de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines en :

histoire, histoire de l'art et archéologie

« La notion d'indépendance en Grèce à l'époque classique »

le VENDREDI 3 MARS 2017 à 14h00

à

Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, salle 526, 47 boulevard Vauban - 78047 Guyancourt cédex

Membres du jury :

Mme Evelyne SAMAMA, Professeur des universités, UVSQ- laboratoire DYPAC, FRANCE - Directeur de these

M. Alexandru AVRAM, Professeur des universités, Université du Maine - Faculté des Lettres, Langues et Sciences
humaines, FRANCE - Rapporteur

M. François LEFEVRE, Professeur des universités, Université Paris IV-Sorbonne, FRANCE - Rapporteur

Mme Emmanuelle SAULNIER - CASSIA, Professeur des universités, UVSQ - Faculté de droit et de science politique,
FRANCE - Examineur

« La notion d'indépendance en Grèce à l'époque classique »

présenté par Madame Michiko YANAGIDANI

Résumé :

Ce travail a pour but de faire la synthèse de la notion d'indépendance en Grèce à l'époque classique. Cette notion est étroitement liée à celle des relations internationales dans le monde grec aux Ve et IVe siècles av. J.-C., parce qu'il y existait presque un millier de poleis (cités), dont la plupart de petite taille. Dans ce travail, on se propose d'étudier le terme *autonomia*, qui désigne une telle indépendance, et selon le cas, le terme *eleutheria* (liberté), mais l'emploi du mot *autonomia* est plus juste. Les sources littéraires et historiques, et les documents épigraphiques contemporains apportent des témoignages précieux pour éclairer la notion d'indépendance à cette époque-là. La première partie de la thèse étudie la naissance de la notion d'*autonomia* au Ve siècle av J.-C. par l'analyse détaillée des sources littéraires (Hérodote, Thucydide, Hippocrate, Sophocle et Cratinos) et des documents épigraphiques. La seconde partie est consacrée à sa progressive définition juridique au cours du IVe siècle av J.-C. Andocide est le premier à associer, du point de vue juridique, l'*autonomia* aux *synthekai*, qui désignent souvent les traités internationaux, bilatéraux ou multilatéraux dans les relations internationales. Mais c'est Isocrate qui bâtit la théorie *autonomia-synthekai* : " L'*autonomia* des cités est garantie par des *synthekai* sur le plan international". Isocrate développe ses idées sur l'*autonomia* à chaque fois que la nouvelle paix commune est conclue. Avec le mot *horkoi* (serments), les *synthekai* pourraient entrer plus en vigueur en droit international en Grèce ancienne.

Abstract :

This study aims at the synthesis on the notion of independence in classical Greece, considering that there was a close relation between the notion of state-independence and the international relations among the nearly thousand poleis (cities) whose majority were quite small. In this thesis, I use the word *autonomia* which could mean independence, and we can also use the word *eleutheria* (freedom) as the case may be, but the word *autonomia* is more appropriate. So I study the notion of *autonomia* of the Greek cities during the fifth century BC by the detailed analysis of the literary sources (Herodotus, Thucydides, Hippocrates, Sophocles et Cratinus) and of the historical inscriptions . Secondly, my thesis intends to demonstrate the progressive legal definition of the Greek concept of *autonomia* during the fourth century BC. Andocides is the first to connect, from the juridical point of view, *autonomia* with the *synthekai*, which often signify the bilateral or multilateral treaties in the international relations. But it is Isocrates who constructs the *autonomia-synthekai* theory : "Autonomia of the cities is guaranteed internationally by the *synthekai*". Isocrates develops his ideas on *autonomia* whenever the common peace is newly concluded. Oaths played an important role in the international treaties, namely in terms of international law in classical Greece.